

**61510 - Coopération transfrontalière,  
européenne et internationale**

**Proposition d'approbation des termes d'un projet  
d'avenant portant sur le financement 2019 de  
l'Association pour la promotion de l'Alsace, Lorraine,  
Champagne-Ardenne, pour les activités du Bureau  
Europe Grand Est (ex Bureau Alsace Europe)**

**Rapport n° CP/2019/190**

**Service gestionnaire :**

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes d'un projet d'avenant financier définissant l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2019 d'un montant (inchangé) de 65 200 euros pour les activités du Bureau Europe Grand Est, conformément à la convention-cadre de partenariat 2018-2020 approuvée par la Commission Permanente du 9 juillet 2018.

**1. Rappel du contexte : le Bureau Europe Grand Est (BEGE), représentation unique pour la Région sur le modèle du Bureau Alsace Europe**

Créé en 1990 sous statut associatif, le Bureau Alsace Europe (BAE) à Bruxelles était l'outil commun de représentation des grandes collectivités alsaciennes et des chambres consulaires auprès des institutions européennes installées à Bruxelles. Le BAE exerçait différentes missions : lobbying, information, coordination, accompagnement, ingénierie de recherche de financement, formation, évènementiel.

Le travail de veille et d'assistance technique du Bureau a permis en particulier au Département du Bas-Rhin de saisir des opportunités européennes : participation à des projets européens tels que l'Eurovéloroute 5 Via Romea ou valorisation de l'action départementale à l'échelle européenne dans le domaine du silver développement.

Suite à la création de la Région Grand Est, le comité de pilotage de décembre 2016 a validé le principe de **l'évolution vers un bureau de représentation unique** pour l'ensemble de cet espace et de recentrer les moyens sur un interlocuteur unique, appelé BEGE, basé sur le modèle associatif et partenarial alsacien.

L'Exécutif départemental a suivi avec attention l'évolution du Bureau Alsace Europe vers le Bureau Europe Grand Est, en annonçant que le Département serait particulièrement attentif à la visibilité de l'Alsace au sein du BEGE, ainsi qu'à un juste équilibre des contributions des membres actuels et futurs.

Le contexte d'élargissement ouvre la voie à de nouveaux partenariats (de 16 aujourd'hui à 30 potentiels) et soulève à la fois la **question de la gouvernance du BEGE**, celle de l'évolution de son budget, et celle de la définition de l'offre de services.

C'est ainsi que la Région a confié en 2018 au cabinet GPlus une étude sur l'optimisation du BEGE. **Des discussions sont en cours entre les partenaires pour esquisser ensemble les contours d'un nouveau modèle de gouvernance avant la prochaine assemblée générale de l'association en juin 2019.**

## 2. Proposition de contribution départementale pour l'exercice 2019 et signature d'un avenant financier à la convention cadre de partenariat 2018-2020

La Commission Permanente réunie le 9 juillet 2018 a approuvé les termes de la convention cadre de partenariat 2018-2020 régissant le partenariat entre l'Association pour la promotion de l'Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne (APALCA), gestionnaire du Bureau Europe Grand Est et le Département et annexée au présent rapport.

L'article 3 de la convention précise que les montants des subventions pour les années 2019 et 2020 doivent faire l'objet d'avenants financiers.

Le projet de budget de 2019 s'élève à 589 824 euros (588 329 € en 2018), couvert par les contributions des partenaires. **Le Département du Bas-Rhin est sollicité pour participer à hauteur de 65 200 euros, montant identique à celui des années précédentes.** La somme a été inscrite au BP 2019.

Bien que le budget 2019 intègre l'arrivée de trois nouveaux partenaires (Grand Reims, Réseau ESR Champagne-Ardenne et Association des Maires de Meurthe-et-Moselle), il est à noter que les contributions des partenaires historiques sont maintenues au même niveau, y compris pour les Départements de la Meuse et des Ardennes, dont le ticket d'entrée 2018 à 15 000€ a été reconduit pour une deuxième année.

Les discussions actuelles sur le sujet de la gouvernance future du BEGE devront intégrer nécessairement la question de la péréquation et du juste équilibre des financements entre les différentes catégories de partenaires.

Dans la continuité des actions portées antérieurement, **le BEGE envisage pour 2019, de travailler sur diverses thématiques et notamment sur des thématiques relevant du champ de compétences du Département du Bas-Rhin, en particulier sur les axes suivants** : le statut européen de Strasbourg, la citoyenneté européenne des jeunes, l'inclusion sociale, le Silver développement (et particulièrement le renouvellement du label Partenariat Européen pour l'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé), les transports intelligents, la maîtrise énergétique, la politique vélo. C'est pourquoi, il est proposé que le Département apporte son soutien financier pour les actions portées par l'APALCA via le Bureau Europe Grand Est pour un montant de 65 200 €.

Il est précisé que l'intervention du Département s'inscrit dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales au sens de l'article L.1115-1 du CGCT.

La commission de l'attractivité, du développement du Bas-Rhin et des relations institutionnelles, réunie le 20 mai 2019, s'est prononcée favorablement sur la proposition d'attribution de cette subvention.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
44301	65-6574-041	65 200,00 €	65 200,00 €	65 200,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'attribuer à l'Association pour la promotion de l'Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne (APALCA), gestionnaire du Bureau Europe Grand Est (BEGE) à Bruxelles, une subvention d'un montant de 65 200 euros pour l'exercice 2019, qui sera versée selon les*

*modalités suivantes : \* 50% au cours du 1er semestre 2019 \* 50% au cours de 2ème semestre 2019, au vu de l'état des dépenses provisoires et de l'estimation des dépenses prévisionnelles fournis par le BEGE ;*

*- approuve les termes de l'avenant financier n°1 à la convention-cadre de partenariat pour les activités du Bureau Europe Grand Est 2018-2019-2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'APALCA, joint en annexe à la présente délibération ;*

*- approuve les termes de la convention financière pour le financement 2019 des activités du Bureau Europe Grand Est à Bruxelles à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'APALCA, joint en annexe à la présente délibération ;*

*- autorise son président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et la convention financière précités.*

Strasbourg, le 24/05/19

Le Président,



Frédéric BIERRY